

Questionnaire sur la limitation des soins de kinésithérapie en EHPAD

Le Conseil de l'Ordre a reçu de la part de certains kinésithérapeutes libéraux des alertes concernant leur situation dans plusieurs EHPAD.

Le passage en dotation globale et non plus en tarification à l'acte entraîne pour certains kinés diverses conséquences.

Certains se seraient vu signifier la fin de leur contrat, avec le recrutement à leur place d'éducateurs sportifs salariés. D'autres **se voient imposer des limitations à leur indépendance professionnelle.**

Le Conseil de l'Ordre a par exemple vu la direction d'un EHPAD fixer elle-même le nombre de séances à effectuer dans le mois pour chaque résident ainsi que leur durée et leur cotation.

Les différentes alertes portées par plusieurs MK se révèlent inquiétantes dans la mesure où les choix budgétaires opérés contreviennent à la santé et à la sécurité des patients d'EHPAD.

Madame Pascale Mathieu, présidente du CNO a envoyé un courrier à la ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées ainsi qu'à la Défenseure des droits afin de les alerter sur cette situation préoccupante.

Elle a obtenu un rendez-vous avec la juriste chargée de la situation des EHPAD auprès de la défenseure des droits, afin de lui exposer plus en détail la situation. Celle-ci a été très sensible à son signalement.

Dans les suites de ce rendez-vous, il a été convenu qu'il **serait utile d'étayer cette démarche avec des exemples ou des témoignages de kinésithérapeutes rencontrant des difficultés dans leur exercice en EHPAD quelle qu'en soit la cause.** Dès qu'un dossier assez important sera constitué, le CNO verra avec la défenseure des droits les suites à donner vers les fédérations des EHPAD.

Il est important que cette situation cesse afin de garantir des soins de qualité et la sécurité des patients en EHPAD, nécessitant des soins de kinésithérapie spécifiques, et qui ne sauraient être remplacés, comme on nous l'a signalé, par des professionnels salariés, non kinésithérapeutes.

Afin de récolter plus de données objectives **avant la saisine de la défenseure des Droits,** vous trouverez ci-dessous un questionnaire Google Form que vous pouvez d'ores et déjà compléter à l'aide de ce lien :

<https://forms.gle/MY9fgcxAh66kcrw96>

Votre CDO reste à votre disposition pour toutes informations .

Pour le CDOMK26

Serge ROUDIL

Président